

Des engagements durables pour notre territoire



Grâce à la technologie et à une innovation continue, le pôle Vernéa permet la production d'une énergie locale durable, dans le respect de son environnement et en concertation et dialogue constants avec ses parties prenantes.

Un environnement préservé

Le pôle Vernéa, Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (IPCE), répond à des normes très strictes et assure un contrôle permanent de ses émissions.

Elle est placée sous contrôle de l'État (DREAL : Direction Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et du VALTOM qui procèdent à des vérifications régulières mais aussi inopinées. Chaque année, une campagne de surveillance de l'environnement est réalisée dans un rayon de 4 km autour du site.

Vernéa rend compte de ses activités au VALTOM et aux instances de contrôle (DREAL, ARS), aux élus, aux associations, aux riverains et aux salariés de l'entreprise via une commission de suivi de site présidée par la Préfecture.

Les résultats des mesures de suivi environnemental sont en ligne sur www.valtom63.fr et www.suez.fr.

Un site ouvert au grand public

Des visites gratuites sont proposées tout au long de l'année pour le grand public, les scolaires, les entreprises, les associations, ... Labellisé par l'Education nationale, le parcours pédagogique du pôle Vernéa propose d'aborder, à travers différents ateliers et des supports adaptés, les thématiques de la valorisation énergétique et biologique. Renseignements et inscriptions sur www.valtom63.fr.

Un acteur du développement du territoire

Pour assurer son exploitation, le pôle Vernéa emploie plus d'une cinquantaine de collaborateurs et génère de nombreux emplois indirects, ce qui contribue au développement du territoire.



1, chemin des Domaines de Beaulieu
63000 CLERMONT-FERRAND
T +33 (0)4 73 44 24 24
www.valtom63.fr



1, chemin des Domaines de Beaulieu
63000 CLERMONT-FERRAND
T +33 (0)4 73 14 34 80
www.suez.fr/vernea

Vernéa

Le pôle de valorisation de nos déchets ménagers

Puy-de-Dôme et Nord de la Haute-Loire



Avril 2023 - Photos : SUEZ - VALTOM - Thinkstock - Fotolia - Gettyimages.



Une seconde vie pour nos déchets



+ **80** %

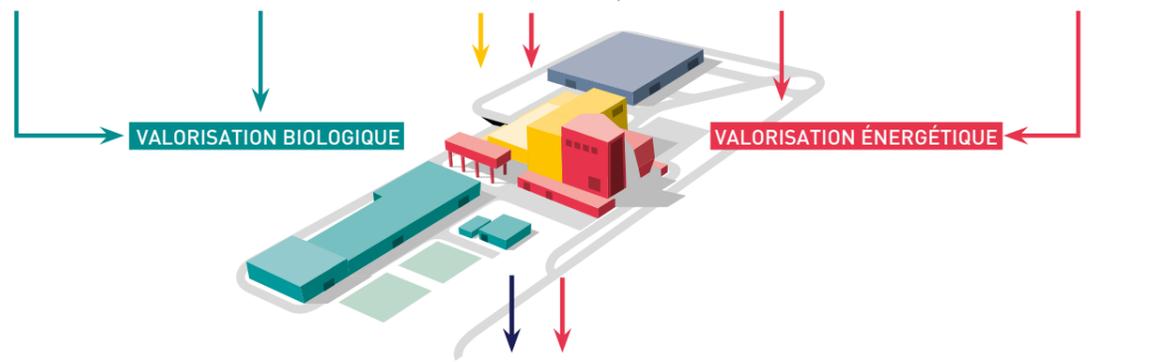
des déchets entrants sur le pôle Vernéa sont valorisés



Le pôle Vernéa valorise les déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme et du Nord de la Haute-Loire. Ce pôle est né de l'engagement du VALTOM (Syndicat de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme et du Nord de la Haute-Loire pour environ 720 000 habitants) pour une politique active de réduction des déchets à la source, de recyclage et de valorisation. En associant plusieurs techniques de traitement, Vernéa valorise au maximum le potentiel de chaque déchet, en fonction de leur nature.

LES DÉCHETS ENTRANTS

+ 230 000 t./an accueillies sur le pôle multifilières Vernéa



VALORISÉS PAR VERNÉA



Obtenir du compost et de l'énergie

⇒ La valorisation **biologique**

Les **biodéchets** et les **déchets végétaux** sont dégradés naturellement par fermentation. Le pôle Vernéa produit ainsi du compost et de l'énergie au moyen de deux procédés de traitement :

- la **méthanisation** : les biodéchets fermentent dans une enceinte fermée et sans oxygène. Ce procédé permet de **produire du biogaz** qui est **transformé en énergie** via l'unité de valorisation énergétique. En 2024, le biogaz sera épuré et injecté dans le réseau GRDF.
- le **compostage** : les déchets végétaux et le digestat** se dégradent à l'air ambiant dans un bâtiment clos jusqu'à l'obtention de compost, valorisé en amendement organique pour les terres agricoles.

** digestat : résidus solides issus de la méthanisation des biodéchets.

6 500

tonnes de compost produit par an

7 000

MWh d'énergie produite par an soit l'équivalent de la consommation d'électricité de 7 820 habitants hors chauffage*

Trier pour mieux valoriser

Le tri mécanique permet de séparer les déchets ménagers résiduels réceptionnés en deux catégories : les déchets humides et les déchets secs.

- les **déchets humides** fermentent et mûrent dans un bâtiment fermé. Diminué de 33 % de leur volume, ils sont envoyés vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Puy Long, riveraine du pôle Vernéa, ou réorientés vers la valorisation énergétique.
- les **déchets secs** sont **transformés en énergie** grâce à la valorisation énergétique par incinération.

Produire de l'énergie

⇒ La valorisation **énergétique** par incinération

Les déchets ne pouvant être ni recyclés, ni compostés, ni méthanisés, sont **utilisés comme combustibles pour produire de l'électricité et de la chaleur**. Le volume des déchets est ainsi réduit de près de 80 %. Les fumées issues de la combustion sont épurées en trois phases successives. Leurs résidus sont orientés en centre de stockage de classe 1. Les mâchefers, résidus de combustion, après déferrailage, maturation et analyses, sont valorisés en remblai routier. Les métaux sont, quant à eux, recyclés en sidérurgie.

150 000

tonnes de déchets traités par an

100 000

MWh électriques produits par an environ soit l'équivalent de la consommation d'électricité de 63 400 habitants hors chauffage*

66 000

MWh d'énergie thermique produite par an transférée au réseau de chaleur urbain

* Les éléments de calculs de conversion énergétique sont basés sur une consommation de 3.47 MWh électriques par an par foyer français (source : ADEME 2017), et prennent en compte, hors chauffage, l'ensemble des usages domestiques en électricité (eau chaude sanitaire, cuisson et consommations spécifiques). Un foyer est composé de 2.2 personnes (source : INSEE 2017).